détermine, *définit* l'époque, forme les temps *définis*. On pourra les distinguer des temps indéfinis en ajoutant au nom des trois temps indéfinis les mots de *présent*, *passé*, *futur* : ainsi dans le nom *présent-passé* par exemple, le premier mot marque le rapport de l'existence de l'action à l'époque ou à la période ; et le second mot désigne le rapport de l'époque ou de la période au moment de la parole.

Si, dans le temps, on considère la période ; en ajoutant l'adjectif *périodique*, on aura un nom qui exprimera très bien la nature du temps.

V.

Enfin, outre ces deux rapports, de l'action à l'époque, et de l'époque ou moment de la parole, il est quelquefois utile de comparer l'existenee de l'action avec une autre action : ce qui forme deux nouvelles espèces de passés et de futurs, que l'on pourra distinguer des autres par l'adjectif relatif.

Tel est le système des temps, exposé, développé et prouvé par M. Beauzée.

DES PRESENS.

Il y a quatre présens en François, et trois en Latin.

1° *Le présent* marque une action faite *pendant* une époque *quelconque* :....*Je lis*....lego.

2° *Le présent-passé* marque une action faite *pendant* une époque *passée* au moment de la parole :....*Je lisois*....legebam.

3° *Le présent-passé-périodique* marque une action faite *pendant* une période *passée* au moment de la parole :....*Je lus*.

4° *Le présent-futur* marque une action faite *pendant* une époque *future* au moment de la parole :....*Je lirai*....legam.

DES PASSE'S.

Il y a quatre passés en François, et trois en Latin.

1° *Le passé* marque une action faite *avant* une époque *quelconque* :....*J'ai lu*....legi....hortatus sum.

2° *Le passé-passé* marque une action faite *avant* une époque *passée* au moment de la parole :....*J'avois lu*....legeram....hortatus eram.